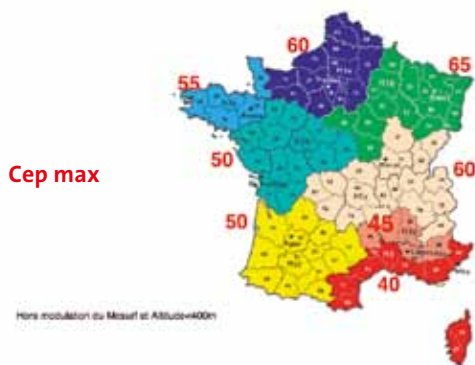


sur un bâti performant



exemples d'indicateurs	référence R.T. 2012
Cep max	50 kWhEP/m ² /an en moyenne
Up et R des murs extérieurs en Maison Individuelle	Up < 0,20 R > 5
Up et R des murs extérieurs en Immeuble Collectif	Up < 0,25 R > 4
λ isolant PSE ou LDR	0,032 à 0,038
épaisseurs isolants R = 5	160 à 190 mm



Un Cep max de 50 kWhEP/m²/an « en moyenne »

La valeur moyenne du Cep max est à moduler pour équilibrer les difficultés en fonction de :

- L'usage (la catégorie de bâtiment dont pour les logements collectifs, une dérogation provisoire jusqu'au 1^{er} janvier 2015 qui fixe un Cepmax de 57,5 kWh/m²/an).
- La zone climatique (exemple ci-contre pour le logement individuel, en kWh/m²/an).
- L'altitude.
- La surface moyenne des logements.
- Le bois et les réseaux de chaleur.

A la suite des travaux effectués dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, les règles de la construction et les usages se modifient. De nouvelles réglementations thermiques s'imposent après les labels types B.B.C. (Bâtiment Basse Consommation) ou Effinergie®. Les dossiers de projets HQE® se multiplient et les préoccupations environnementales et sociétales se généralisent dans la culture du bâtiment.

Construire aujourd'hui pour demain ne peut plus se concevoir dans les mêmes conditions qu'hier.

Les solutions **Weber** accompagnent ces mouvements.

La thermique

Pour moins consommer d'énergie dans le bâtiment, la meilleure des solutions est, sans doute, de soigner particulièrement l'isolation thermique des constructions. Pour y parvenir au niveau des parois opaques en contact avec l'extérieur, de nombreuses options sont envisageables.

- **Sur-isoler l'intérieur des bâtiments par mise en œuvre de panneaux isolants sur la face intérieure des parois.**
- **Isoler par l'extérieur avec des plaques isolantes qui couvrent aussi les ponts thermiques des planchers.**
- **Utiliser des composants ou systèmes constructifs intégrant une forte résistance thermique (béton cellulaire, blocs isolants, ossatures ou panneaux avec isolants intégrés...).**
- **Mixer l'ensemble ou une partie des solutions précédentes afin d'optimiser les coûts et les performances.**

Ces choix s'effectuent aujourd'hui avec des équipes de conception où s'intègrent les bureaux d'études thermiques pour ajouter à l'architecture et à sa mission éminemment culturelle, une nouvelle dimension thermique performancielle, économique et environnementale.

Pour la plupart de ces options conformément aux normes de références (dont le DTU 26-1), des solutions avec des enduits **Weber** permettent d'inclure l'esthétique dans les préoccupations techniques. Inspirée par la tradition des enduits à la chaux aérienne ou transcendée par des aspects de surfaces innovants et des partis colorés volontaires, les enduits de façades **Weber** participent à toutes les architectures.

Cette brochure présente les solutions techniques de façade à l'exception des systèmes d'isolation thermique par l'extérieur avec enduits sur isolant qui font l'objet d'un document spécifique : "Mémento pour concevoir & prescrire une isolation thermique par l'extérieur **Weber**".



Bâtiments neufs : la RT 2012 en dates

26 octobre 2010 : publication officielle des textes de la RT 2012 au Journal Officiel. Elle s'applique donc :

À partir du 28 octobre 2011,

- Pour les logements situés en zone ANRU (maisons individuelles, immeubles collectifs, foyers de jeunes travailleurs et cités universitaires).
- Pour une partie du tertiaire : les bureaux, les bâtiments d'enseignement et les établissements d'accueil de la petite enfance.

À partir du 1^{er} janvier 2013,

- Pour tous les bâtiments à usage d'habitation situés en dehors des périmètres de rénovation urbaine

À partir de 2012 ou 2013 soit un an après la publication des arrêtés spécifiques qui devrait intervenir courant 2011,

- Pour les autres bâtiments tertiaires.

À partir du 1^{er} janvier 2015 : fin de la dérogation provisoire du Cep max + 15 % dans les logements collectifs.

Bâtiments existants : R.T. "existant" avec attestation de prise en compte à la fin des travaux selon décret de juin 2011. (R.T. en révision début 2012).

La pérennité des ouvrages

Pour des Bâtiments dont le bâti est bien isolé et s'inscrivant dans la durée avec la pérennité attendue par les maîtres d'ouvrage dans le respect de leurs investissements, **Weber** développe des produits fiables pour des entreprises assurées qui réalisent des travaux bénéficiant des dispositions de la "loi Spinetta" n°78-12 du 4 janvier 1978 :

- Garantie de parfait achèvement (1 an).
- Garantie de bon fonctionnement (2 ans).
- Garantie décennale (10 ans).

Les produits et systèmes **Weber** sont conformes aux normes et bénéficient du marquage CE et/ou selon les gammes, d'Agréments Techniques Européens, de Documents Techniques d'Application (D.T.A.) édités par le CSTB, d' Avis Technique ou de Certificats comme pour les enduits de murs : CSTB CERTIFIED (voir pages 45 à 47).



► Isoler par l'intérieur et enduire à l'extérieur avec **weber.pral**



► Isoler par l'extérieur avec **weber.therm**



► Isolation répartie (exemple M.O.B.) avec **weber.therm XM**



Trois exemples de solutions constructives avec enduits **weber** sur bâtiments conformes à la R.T. 2012 :

• Isoler par l'intérieur une maison individuelle à coût proche d'une référence R.T. 2005.

Murs : maçonnerie de blocs béton ou terre-cuite avec enduit minéral épais type monocouche **weber.pral** pour l'imperméabilisation et la décoration des façades.

Isolation intérieure avec LDV GR32® ISOVER de 160 mm d'épaisseur ou doublage Doublissimo® 30 de PLACO® en 210 mm,

Plancher DUO : Entrevous VOUTISOL PLACO® 230 mm + Panneau PSE Stisodall Ultra PLACO® de 78 mm avec chape **weber.floor 4470** de 50 mm.

• Isoler par l'extérieur un bâtiment collectif avec aspect de façade traditionnel et minéral.

Système **weber.therm** d'isolation thermique par l'extérieur avec enduits sur isolant PSE gris de 150 mm collé sur support béton banché.

• Choisir une isolation répartie (cas de la M.O.B. avec traitement thermique et acoustique).

Système **weber.therm** d'isolation extérieure avec enduits à la chaux aérienne sur panneaux fibres de bois isolant AGEPAN THD de 40 mm d'épaisseur.

Isolation entre structure poteaux poutres : LDV Isoconfort 35 MOB ISOVER en 120 mm

Isolation intérieure : LDV Isoconfort 35 MOB ISOVER en 60 mm + membrane Vario Duplex ISOVER et plaque de plâtre Placo Impact®.